

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Envoyée par courriel à info.afwa@seco-admin.ch

Genève, le 5 mars 2019

Consultation : Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Madame, Monsieur,

En date du 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de suppression des droits de douane sur les produits industriels. Compte tenu de l'importance des enjeux de commerce extérieur pour l'économie genevoise, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève tient à faire part de sa position sur le projet en consultation.

Aujourd'hui, les produits importés sont soumis à des droits de douane dont les taux varient. L'ensemble des prélèvements représentent environ 486 millions de francs par année. Afin de lutter contre l'îlot de cherté suisse, le projet soumis en consultation prévoit de supprimer, dès 2022, les taxes sur l'importation des produits industriels. Ces derniers regroupent l'ensemble des biens (matières premières et produits semi-finis et biens de consommation), à l'exception des produits agricoles tels que les aliments pour animaux par exemple, et les produits liés à la pêche.

La CCIG évalue favorablement le projet mis en consultation par le Conseil fédéral et salue expressément la suppression des droits de douane.

Aujourd'hui, les droits de douane perçus sur les produits industriels ont perdu leur raison d'être et les formalités douanières engendrent une charge administrative élevée pour les entreprises.

La CCIG souligne que l'importance des droits de douane pour protéger l'économie domestique a nettement diminué au cours des dernières années et les droits de douane ne constituent plus une monnaie d'échange lors de négociations de nouveaux accords de libre-échange. D'autres facteurs, comme les droits de douane agricoles, les services, les investissements, la propriété intellectuelle ou les obstacles non tarifaires au commerce intéressent désormais nos partenaires de négociation. Enfin, la protection du tissu industriel national contre les importations concurrentes – finalité principale des droits de douane – ne constitue plus un objectif de politique économique. Accessoirement, les droits de douane à l'importation ont perdu leur objectif qui consistait à garantir les recettes publiques ou le financement du budget de l'Etat.

Avec cette mesure attendue de longue date, que d'autres pays très compétitifs ont introduite il y a longtemps, la Suisse est triplement gagnante.

1. Entreprises importatrices : des charges administratives importantes disparaîtront

Sans les droits de douane, les entreprises acquerront des produits semi-finis moins chers à l'importation. Elles pourront par conséquent être plus compétitives et concurrentielles et proposeront des prix plus attractifs, ce qui bénéficiera également au consommateur final.

Simplification des formalités douanières

D'un point de vue macroéconomique, il est évident que la baisse des barrières à l'importation entraîne plus de prospérité. Surtout pour le pays importateur.

Même si la Suisse prélève des droits de douane relativement bas sur les produits industriels importés (1.8% en moyenne), il existe cependant des droits de douane « occultes » sous forme de charges administratives. Aujourd'hui, les entreprises doivent rassembler les données pertinentes, calculer les droits de douane, effectuer le paiement et établir les certificats d'origine. Ceux-ci sont nécessaires lorsque des produits industriels sont exonérés des droits de douane sur la base d'un accord de libre-échange. L'établissement de ces certificats est lourd pour l'importateur, car il doit attester au moyen de documents que l'exonération de droits de douane est justifiée. Si la Suisse abolit les droits de douane pesant sur les produits industriels, les entreprises n'auront plus besoin de certificats d'origine pour les produits consommés en Suisse.

2. Consommateurs : les prix baisseront

La suppression des droits de douane sur les produits industriels profitera directement aux consommateurs. Les importations de matières premières, de produits semi-finis et de biens d'équipement, mais aussi de biens de consommation seront exemptes de droits. Si les prix à l'importation baissent, le volume des importations augmente, ce qui renforce la concurrence et entraîne une baisse des prix. L'abolition des droits de douane devrait ainsi permettre aux consommateurs suisses d'économiser 350 millions de francs par an. Quant aux entreprises, elles devraient réaliser des économies annuelles d'environ 490 millions de francs sur les droits de douane et elles bénéficieraient d'un allègement administratif estimé à 100 millions. D'après les estimations, cela donnera une impulsion de 860 millions de francs par an en faveur de l'économie suisse.

Mesures fiscales au bénéfice des personnes physiques

Ces derniers temps, la fiscalité a surtout été en révision au profit des personnes morales. Or, avec la présente réforme, on vise surtout à faire un effort au profit des personnes physiques. Enfin, le bénéfice fiscal dont va profiter le consommateur ne met pas en péril les places de travail en Suisse, puisque la liste n'inclut quasiment pas de produits qui se trouveraient en concurrence avec le marché indigène suisse.

3. Industrie exportatrice : compétitivité renforcée

L'abolition des droits de douane sur les produits industriels profitera non seulement aux importateurs et aux consommateurs, mais également aux entreprises exportatrices suisses : comme les prix des produits intermédiaires baissent, les exportateurs pourront vendre leurs produits meilleur marché. Les entreprises gagneront en compétitivité, ce qui est décisif sur les marchés hautement concurrentiels. Les exportations devraient ainsi augmenter de 0.4%.

Dans ce contexte, la CCIG souligne qu'il est urgent d'améliorer les conditions en matière de commerce et de concurrence pour l'économie suisse, qui est touchée par le franc fort.

Des pertes « acceptables » pour la Confédération

Les droits de douane sur les produits industriels génèrent environ 41% des recettes douanières totales de la Suisse, soit environ 506 millions de francs. Cette enveloppe représente 0.7% du total des recettes de la Confédération en 2016. Une étude du SECO a montré que la suppression des droits de douane perçus sur les produits industriels aurait d'une manière générale un effet positif, car les avantages en faveur des entreprises et des consommateurs dépasseraient les recettes

douanières auxquelles l'Etat devrait renoncer¹. Toujours selon cette étude, la baisse des recettes douanières sera compensée en partie par une hausse des recettes fiscales, en lien avec l'impulsion donnée à la croissance. La diminution des prix induite par la suppression des droits de douane sur les produits industriels devrait générer de nouvelles recettes fiscales à hauteur de 80 millions pour la Confédération et de 70 millions pour les cantons.

Compte tenu des effets macroéconomiques positifs de la mesure, la CCIG est d'avis que la diminution des recettes de la Confédération est une contrepartie acceptable.

4. Conclusion


La CCIG estime que l'abolition des droits de douane sur les produits industriels est une mesure efficace pour lutter contre le niveau élevé des prix en Suisse. L'effet sur les prix est plus direct qu'avec une intervention dans le droit des cartels, comme le prévoit l'initiative « pour des prix équitables ».

La CCIG souligne qu'une abolition unilatérale des droits de douane sur les produits industriels ne serait pas seulement un geste symbolique témoignant de l'ouverture du marché suisse, mais elle aurait également des effets positifs importants sur toute l'économie, grâce notamment à l'allègement de la charge de travail requise pour l'établissement des preuves d'origine. Cela étant, cette abolition devrait s'inscrire dans un programme plus vaste en matière d'allègement administratif, tel que par exemple un dédouanement électronique facilité et une simplification des modalités de décompte de la TVA.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève


Juan Carlos Torres
Président


Vincent Subilia
Directeur général adjoint

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 500 entreprises membres.

¹ SECO. La facilitation des importations pour lutter contre l'îlot de cherté, Rapport au Conseil fédéral, p. 18.